

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 20 JUIN 2018**

Convocations adressées à chaque membre du Conseil Municipal le 14 juin 2018, à l'effet de se réunir en mairie de FONTOY en séance ordinaire le Mercredi 20 juin 2018 à 20 heures, pour y délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la séance du Conseil Municipal du 16 mai 2018
- BP 2018 – Décision modificative
- Accueil périscolaire – Etude de faisabilité – Attribution
- Immeuble – Cession
- Acquisition de terrains
- Rythmes scolaires – Bilan et subventions
- Transports scolaires Haut-Pont/Collège – Remboursement 2017-2018
- Ecoles – LOMMERANGE – Participation 2018-2019
- Ecoles – Participations des communes extérieures 2018-2019
- Ecoles – Crédits scolaires 2018-2019
- Ecoles – Crédits scolaires fournitures 2018-2019
- Classe d'intégration ULIS – Participation 2018-2019
- Locations de garages et de logements
- Façades – Subventions
- Fête Nationale – Jumelage – Centenaire – Information
- Assainissement Fensch – Information
- Carrière AUDUN LE TICHE – Avis
- Divers

**Présents** : MM. BOGUET - WEIS - ZELLER - SAIVE - MAOUCHI - PETRUZZI - SOURSAC - GARRIGA - BALSAMO - MOUSEL  
Mmes PEIFFER - HERRMANN - MAAS - THOMAS-JAMINET - SEBASTIANI - TAN - BLACH - DIEUDONNE - REMOND - CAMOZZI - MENNEL

**Absents excusés** : M. REMY – Mme CHAMBON

Procuration de M. REMY à M. WEIS

Madame Mehrican TAN est désignée en qualité de secrétaire de séance.

**N° 80 - Approbation de la séance du 16 mai 2018**

Le conseil municipal, à l'unanimité,  
- approuve le compte-rendu de la séance du 16 mai 2018, dont l'ordre du jour était le suivant :

- Approbation de la séance du 11 avril 2018
- Accueil périscolaire – Etude de faisabilité
- Accueil périscolaire – Règlement
- Accueil périscolaire – Tarifs
- Contrat Enfance Jeunesse
- CAPDFT – Convention – le Pogin

- CAPDFT – Convention – Chemin piétonnier
- DPD – Délégué à la Protection des Données – Mutualisation des données – CAPDFT
- CAPDFT – Groupement de commandes GAZ
- CAPDFT – Collecte des déchets – Règlement – Avis
- Location de logement
- Location de garage
- Façade – Subvention
- Rue de l'Ecole – Avenant
- Participation scolaire – Communes extérieures – Avis
- Transports scolaires – Haut-Pont /Ecole du Centre – Avenant
- Trésorerie – Information
- Fête Nationale – Jumelage – Information
- Divers.

### **N° 81 - BP 2018 – Décision modificative**

Monsieur WEIS, Adjoint aux Finances, indique que les travaux rue de l'Ecole arrivent à leur fin et qu'un bilan définitif a été réalisé après le choix des tranches conditionnelles 2 et 3, à savoir l'enfouissement des réseaux et la réfection totale de l'éclairage public.

De ce fait, il conviendrait de prendre la décision modificative suivante :

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

##### Dépenses

2315 / 52	Rue de l'Ecole	97 000,00
2132 / 05	Bâtiments locatifs	-74 000,00
2315 / 41	Travaux de voirie	-8 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>15 000,00</b>

##### Recettes

21	Virement à la section de fonctionnement	15 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>15 000,00</b>

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

##### Dépenses

23	Virement à la section d'investissement	15 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>15 000,00</b>

##### Recettes

773	Mandats annulés	14 736,59
7788	Produits exceptionnels	263,41
<b>TOTAL</b>		<b>15 000,00</b>

Après avoir entendu le rapport de Monsieur WEIS, 1<sup>er</sup> Adjoint, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de voter la décision modificative n° 1 / 2018, suivante :

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

2315 / 52	Rue de l'Ecole	97 000,00
2132 / 05	Bâtiments locatifs	-74 000,00
2315 / 41	Travaux de voirie	-8 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>15 000,00</b>

Recettes

21	Virement à la section de fonctionnement	15 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>15 000,00</b>

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

23	Virement à la section d'investissement	15 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>15 000,00</b>

Recettes

773	Mandats annulés	14 736,59
7788	Produits exceptionnels	263,41
<b>TOTAL</b>		<b>15 000,00</b>

**N° 82 - Accueil périscolaire – Etude de faisabilité - Attribution**

Le Maire indique que, dans le cadre de la création d'un nouvel accueil périscolaire, il a été réalisé une procédure adaptée.

Les résultats, après ouverture des plis par le CAUE, ont été les suivants :

NOM	localisation	Références	Compétences	Moyens	Prix	Aspects positifs	Aspects négatifs	Questions complémentaires à poser	Délais de réalisation
MGD	Strasbourg	beaucoup de références en Maîtrise d'Œuvre	3 architectes L formation DDQFB	8 personnes	3 200 euros HT	Candidature intéressante qui semble rationnelle et complète Détail prestation : 40 heures à 80 euros/Heure : faisabilité spatiale (2 plans schéma), estimatif financier, 2 visites de sites, objectifs environnementaux, 2 réunions avec les élus, rapport final	Fontoy/Strasbourg : 2h de route	Dans la prestation y a t il une première estimation des surfaces ? Demander des précisions sur le type de prestation concernant la faisabilité technique ?	A chercher dans le dossier de candidature
TOU UN PROGRAMME	Mulhouse	beaucoup de réf en AMO+ programmation	programmiste (2 ingénieurs ENSAIS et 1 archi)	3 personnes	5 776 euros HT	Candidature intéressante Détail prestation. faisabilité technique, financière et environnementale Ils insistent sur l'aspect environnemental et l'optimisation	Fontoy/Mulhouse 3h de route pas Dev Durable	Dans la prestation y a t il une première estimation des surfaces ?	A chercher dans le dossier de candidature
SEUL	Metz	beaucoup de réf en AMO+ programmation	uniquement des ingénieurs	équipe importante en nombre	7 800 euros HT	Candidature intéressante : équipe expérimentée en AMO	Manque la compétence architecte pour la dimension urbaine du projet et la vision spatiale de projet pas de remarque sur l'environnement Pas de détail des prestations	Demander détails des prestations pour pouvoir comparer avec les autres équipes	A chercher dans le dossier de candidature
ROSSIGNOL TOURNFUX	Nancy	références en maîtrise d'Œuvre	architectes + beaucoup de formations Dee Durable	5 personnes dont 2 architectes	8 216 euros HT	Candidature intéressante • équipe ayant les compétences et les moyens nécessaires	<b>Pas de détail des prestations</b>	Demander détails des prestations pour pouvoir comparer avec les autres équipes	A chercher dans le dossier de candidature

AZE PAGNONCELLI	Nilvange	références en Maîtrise d'Œuvre	1 architecte + 1 économiste r- 1 PET fluides	2 personnes	8 720 euros HT	Candidature intéressante qui apporte 3 compétences et des prestations complètes <b>Détail prestation</b> : 96 heures à 84 euros/Heure . analyse urbanisme, accessibilité/Sec incendie, approche env, 2 visites de sites, objectifs environnementaux, 2 réunions avec les élus, estimation prévisionnelle, rapport final, présentation à la ville	coût élevé en relation avec le temps estimé important (3500 euros pour PET et 5000 euros archi)	L'objectif premier étant de comparer les deux sites. Est-il possible d'avoir une proposition d'honoraires sans PET? Simplement analyse urbaine, spatiale, environnementale et estimation financière pour les de. sites ?	A chercher dans le dossier de candidature
BOULANGER	Tourcoing		programiste économiste et AMO		9 960 euros HT		Pas de détail des prestations <b>Coût trop élevé</b> au regard de la mission confiée Fontoy/Tourcoing : 3h20 de route pas Dev Durable		A chercher dans le dossier de candidature
AMBERT BIGANZOLI	Nancy	références en Maîtrise d'Œuvre	2 architectes	2 personnes	12 000 euros HT		Pas de détail des prestations coût trop élevé au regard de la mission confiée		A chercher dans le dossier de candidature
LAPITATA	Villeurbanne				17 220 euros HT		Pas de détail des prestations <b>Coût trop élevé</b> au regard de la mission confiée Fontoy/Villeurbanne : <b>4h40</b> de route pas Dev Durable		A chercher dans le dossier de candidature

Cette analyse a été faite grâce à la convention que la ville a avec le C.A.U.E. de la Moselle (Conseil d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement) et aux compétences de leur architecte conseil, Madame AUCLAIR.

Le Maire précise que le CAUE, après cette analyse, a décidé de proposer la société MGD de STRASBOURG.

Après avoir entendu le rapport du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de confier l'étude de faisabilité pour le nouvel accueil périscolaire, au bureau MGD de STRASBOURG  
Coût : 3 200 € HT
- autorise le Maire à signer tous les documents afférents au présent marché.

### N° 83 - Immeuble - Cession

Retiré

### N° 84 - Acquisition d'un terrain

Le Maire indique que la commission des terrains a émis un avis favorable à l'acquisition d'un terrain cadastré section 21 n° 96, rue du Moulin, d'une superficie de 105 m<sup>2</sup>.

Cette parcelle appartient au Crédit Agricole de Lorraine.

Le Maire précise que ce terrain est limitrophe à la salle des Fêtes.

Il faisait partie de la vente groupée avec l'immeuble 13, rue du Moulin.

Il rappelle que figure sur ce terrain, une autorisation de passage pour accéder à la façade latérale de la salle des Fêtes. Cette autorisation avait été actée par une convention avec les anciens propriétaires.

Après avoir entendu le rapport du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide d'acquérir la parcelle cadastrée section 21 n° 196, d'une superficie de 105 m<sup>2</sup>, au prix de 2 500 €
- autorise le Maire et Monsieur WEIS, 1<sup>er</sup> Adjoint, à signer l'acte administratif.

### N° 85 - Rythmes scolaires – Bilan et subventions – 2017 / 2018

Monsieur ZELLER présente le bilan des Temps d'Accueil Périscolaire (TAP) appelés rythmes scolaires, de l'année 2017 / 2018.

Les TAP ne concernent que les élèves de l'école du Centre.

Ils ne sont pas reconduits à partir de la rentrée scolaire 2018 / 2019, du fait du retour à la semaine de 4 jours.

Le bilan est le suivant :

Dépenses				Recettes			
Date	Désignation	N° Mdt	Montant	Date	Désignation	N° TR	Montant
17/10/2017	Matériel activité dessin	1084	409,74	28/11/2017	Participation des parents	1127 à 1174	1 770,00
	Matériel activité dessin	1091	145,19	14/06/2018	fonds de soutien		9 600,00
02/02/2018	Boissons et goûters	122	41,96				
28/02/2018	Boissons et goûters	217	46,32				
25/04/2018	Raquettes ping-pong	432	49,49				
14/06/2018	Frais de personnel		9 816,68				
	Subvention judo 33 séances à 10 €		330,00				
	Boissons et goûters	En cours	61,72				
	Provisions pour boissons et goûters jusqu'au 06/07/2018		468,90				
<b>TOTAL</b>			<b>11 370,00</b>	<b>TOTAL</b>			<b>11 370,00</b>

Monsieur ZELLER précise que suite à ce bilan, il est proposé de voter une subvention de 330 € (33 semaines x 10 €) au Judo-club de FONTOY.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur ZELLER, Adjoint, le conseil municipal, à l'unanimité,

- prend acte du bilan des TAP pour l'année scolaire 2017 / 2018
- décide de voter une subvention de 330 € (33 semaines x 10 €) au Judo-Club de FONTOY.

### N° 86 - Transports scolaires – Haut-Pont / Collège – Remboursement 2017 / 2018

Le Maire rappelle que la ville rembourse les frais de transport des élèves du Haut-Pont fréquentant le collège Marie Curie de FONTOY.

Le nombre d'élèves prévisionnel est de 20.

Montant 2016 / 2017 = 88 €

Montant 2017 / 2018 = 92 €.

Après avoir entendu le rapport du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de rembourser la somme de 92 € par enfant du Haut-Pont fréquentant le collège Marie Curie de FONTOY au cours de l'année scolaire 2017 / 2018.

### **N° 87 - Ecoles – LOMMERANGE – Participation 2018 / 2019**

Monsieur ZELLER propose au conseil municipal de fixer la participation 2018 / 2019 pour les enfants de LOMMERANGNE fréquentant l'école du Centre.

Le nombre d'élèves prévisionnel est de 15.

Le montant de la participation 2017 / 2018 était de 400 € par élève.

Il précise que si les textes concernant l'accueil obligatoire des enfants de 3 ans à l'école maternelle changent, ce tarif sera également appliqué à toute nouvelle inscription d'enfant de LOMMERANGE à l'école maternelle.

Il indique que la commission des finances propose la somme de 430 €

Il précise que le coût d'un élève scolarisé est de 977,14 €.

Monsieur MOUSEL demande pourquoi on ne facture pas au réel, c'est-à-dire 977,14 € par élève de LOMMERANGE.

Monsieur WEIS indique que ce tarif a été établi en concertation avec le Maire de LOMMERANGE.

De plus, la commission des finances souhaite augmenter ce tarif petit à petit, pour se rapprocher au maximum du coût réel.

Il estime qu'on ne peut pas augmenter aussi rapidement, car cela pourrait être négatif pour l'école.

Il insiste sur le fait que les élèves de LOMMERANGE permettent de maintenir l'effectif de l'école du Centre, évitant pour l'instant, toute fermeture.

Par ailleurs, si le coût devient exorbitant, la commune de LOMMERANGE pourrait modifier son choix et diriger les enfants vers la commune de TRIEUX.

Monsieur MOUSEL demande si l'on connaît le coût par élève de cette commune et quel est le détail par rapport à celui de la commune.

Monsieur SAIVE rappelle qu'il y a des frais fixes tels le chauffage, l'électricité, l'entretien que l'on ne peut pas réduire, que l'on ait 200 ou 300 élèves.

Le Maire précise que demander 1 000 € par élève à LOMMERANGE n'est pas réaliste.

Il rappelle que, face au risque d'une fermeture de classe, il a signé ce jour, un refus de dérogation scolaire pour un enfant devant aller à ANGEVILLERS.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur ZELLER, Adjoint, diverses observations et remarques, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de fixer la participation 2018 /2019 à 430 € par élève de LOMMERANGE fréquentant l'école du Centre.

Ce tarif sera appliqué pour toutes nouvelles inscriptions dans les écoles maternelles, en cas de modification des textes législatifs pour la prochaine rentrée scolaire.

### **N° 88 - Ecoles – Crédits scolaires – 2018 / 2019**

Après avoir entendu le rapport de Monsieur WEIS, Adjoint, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de fixer le crédit scolaire 2018 / 2019 à 26 € par élève.

Nombre d'élèves prévisionnel : 315

**N° 89 - Ecoles – Crédits fournitures scolaires – 2018 / 2019**

Après avoir entendu le rapport de Monsieur WEIS, Adjoint, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de fixer le crédit pour fournitures scolaires 2018 / 2019 à 17 € par élève.  
Nombre d'élèves prévisionnel : 315.

**N° 90 - Classe d'intégration scolaire ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) - Participation 2018 / 2019**

Monsieur WEIS, Adjoint, propose au conseil municipal de fixer la participation 2018 / 2019, sachant qu'elle était en 2017 / 2018 de 850 €, dont 140 € reversés à l'école du Centre.

Nombre d'élèves prévisionnel : 12 dont 3 de FONTOY.

Pour info, les tarifs ont évolué comme suit :

- 2014 /2015 : 700 € dont 140 € reversés à l'école du Centre
- 2015 / 2016 : 750 € dont 140 € reversés à l'école du Centre
- 2016 / 2017 : 800 € dont 140 € reversés à l'école du Centre.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur WEIS, Adjoint, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de fixer la participation 2018 / 2019 des communes extérieures pour les enfants fréquentant la classe ULIS de l'école du Centre, à 900 € par enfant, dont 140 € seront reversés à l'école du Centre.

**N° 91 - Location de garages et de logements**

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- autorise le Maire à signer un contrat de location avec Madame Claude ROBERT, pour un logement RC – 5A, rue de l'Eglise, aux conditions suivantes :

- Logement F2 – 50 m<sup>2</sup>
- Date d'effet : 1<sup>er</sup> août 2018
- Loyer mensuel : 458 €
- Dépôt de garantie : 1 mois
- Avance sur charges : 25 €/mois (TEOM - entretien de la chaudière - eau - ramonage)
- Prélèvement automatique
- Actualisation : 1<sup>er</sup> janvier.

**N° 92 - Façades - Subventions**

Après avoir entendu la proposition de la Cellule d'Urbanisme qui a procédé au contrôle des travaux et de la facture, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de verser une subvention de 534 € à Monsieur Laurent FRANCIA – 57, rue Jean Burger.

**N° 93 - Fête Nationale – Jumelage – Centenaire - Information**

Madame HERRMANN rappelle cette fête importante qui regroupe la Fête Nationale, les 20 ans du Jumelage et le Centenaire de l'Armistice de la guerre 14 / 18.

Elle indique que les affiches sont réalisées et que les programmes sont en cours de finalisation.

Par ailleurs, elle précise que Monsieur ZELLER prépare une petite revue appelée « la Gazette Fenschoise », qui sera distribuée à tous les habitants de FONTOY.

Elle indique qu'elle attend le soutien de tous les conseillers municipaux pour épauler les bénévoles durant ce week-end où il y aura beaucoup à faire.

Le Maire indique qu'il a pris connaissance de la trame de l'affiche qui a été réalisée par Aurélie BLACH et tient à lui adresser ses félicitations pour le travail réalisé.

Il précise que la présence au Centenaire de nombreux participants extérieurs permettra de donner à cet évènement toute l'importance souhaitée.

Monsieur PETRUZZI fait le point sur le Jumelage.

Le Maire compte sur la participation de tous pour l'organisation de cette manifestation.

**N° 94 - Assainissement Fensch - Information**

Le Maire évoque les pompes de relevage et les déversoirs d'orages qui posent problèmes lors de fortes pluies.

En effet, il y a un effet lessivage des conduites avec l'enlèvement de toute la crasse sur le réseau.

Aussi, afin de ne pas obstruer le réseau, des déversoirs d'orage avaient été réalisés pour évacuer le surplus d'eau.

Or, on est confronté à un important problème dû aux lingettes qui obstruent le réseau et qui sont déversées dans la Fensch et/ou les fossés attenants.

Il est question de créer un bassin de rétention sur le parking du centre médico-social, rue de Metz, mais il y a la nécessité d'un accord entre la CA et le SEAFF sur la technique et le financement.

Il a été réalisé 2 réunions et on attend maintenant et rapidement les conclusions.

**N° 95 - Carrière d'AUDUN LE TICHE - Avis**

Le Maire rappelle la réunion d'information du conseil municipal avec les représentants du Collectif qui s'est déroulée en mairie, concernant l'exploitation de la carrière.

Il rappelle que cette exploitation risque de poser des problèmes :

- quant au trafic routier
- quant au risque de pollution des sols et de l'eau par les remblaiements et les déchets
- sur un territoire classé en Opération d'Intérêt National.

Après avoir entendu diverses remarques et suggestions, le conseil municipal, par 18 voix pour et 3 abstentions (Mme THOMAS-JAMINET - Messieurs PETRUZZI et GARRIGA),

CONSIDERANT que ce projet, dans sa conception et sa durée, est contraire au classement de notre territoire en Opération d'Intérêt National et de sa labellisation « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte »,

CONSIDERANT que ce projet ne fera qu'amplifier les traces déjà laissées par les exploitations minières et Industrielles en terme de pollution des sols, des eaux souterraines et des risques d'effondrements, induisant par là-même la dégradation de la qualité de vie et d'image de notre territoire,

CONSIDERANT les risques sur la qualité de la ressource en eau située sous et à proximité du lieu d'implantation de la carrière, sachant que cette eau alimente tout le bassin Thionvillois et la Vallée de la Fensch,

CONSIDERANT que le transport de matériaux par camions sur la RD 16 Aumetz/Audun-le-Tiche impactera la circulation en et hors agglomération, notamment sur le secteur d'Aumetz,

CONSIDERANT la problématique que représenterait la fermeture de la RD16 plusieurs fois une heure par semaine lors des tirs de mines et la rotation supplémentaire de 60 camions sur cet axe de plus en plus fréquenté par les frontaliers : + 30 % en 3 ans (de 13.000 véhicules jour à 17.000 véhicules jour à Audun-le-Tiche intra-muros) et la perspective d'accroissement de la circulation sur l'axe déjà saturé Aumetz/Audun-le-Tiche en raison de l'augmentation prévisible du nombre d'habitants du territoire,

- décide d'apporter son soutien au Collectif contre l'exploitation de la Carrière à AUDUN LE TICHE
- décide de s'opposer au projet d'exploitation d'une carrière de matériaux calcaires et d'enfouissement de déchets sur le ban communal d'AUDUN LE TICHE
- donne pouvoir à Monsieur le Maire, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération

**N° 96 - Divers**

Sans objet

**DELIBERATIONS DU 20 JUIN 2018**

- N° 80 - Approbation de la séance du 16 mai 2018
- N° 81 - BP 2018 – Décision modificative
- N° 82 - Accueil périscolaire – Etude de faisabilité - Attribution
- N° 83 - Immeuble - Cession
- N° 84 - Acquisition d'un terrain
- N° 85 - Rythmes scolaires – Bilan et subventions – 2017 / 2018
- N° 86 - Transports scolaires – Haut-Pont / Collège – Remboursement 2017 / 2018
- N° 87 - Ecoles – LOMMERANGE – Participation 2018 / 2019
- N° 88 - Ecoles – Crédits scolaires – 2018 / 2019
- N° 89 - Ecoles – Crédits fournitures scolaires – 2018 / 2019
- N° 90 - Classe d'intégration scolaire ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) - Participation 2018 / 2019
- N° 91 - Location de garages et de logements
- N° 92 - Façades - Subventions
- N° 93 - Fête Nationale – Jumelage – Centenaire - Information
- N° 94 - Assainissement Fensch - Information
- N° 95 - Carrière d'AUDUN LE TICHE - Avis
- N° 96 - Divers

**LISTE DES MEMBRES PRESENTS**

BOGUET Henri

WEIS Mathieu

PEIFFER Anne Marie

ZELLER Roland

MAOUCHI Fatah

HERRMANN Nathalie

SAIVE Louis

MAAS Béatrice

SOURSAC Guy

PETRUZZI Fernand

THOMAS-JAMINET Sylvie

SEBASTIANI Valérie

GARRIGA Cyril

TAN Mehrican

BALSAMO Florent

DIEUDONNE Christelle

BLACH Aurélie

MOUSEL David

REMOND Delphine

CAMOZZI Eveline

MENNEL Astrid